

Dans ce numéro...

2 Le Conseil adopte une résolution sur les indicateurs clés de l'OEDT

3 Développer des indicateurs en matière de prévention de la toxicomanie dans l'UE

4 Chronique: Identifier, comprendre et répondre au problème des ATS

5 L'OEDT et Europol signent un accord de coopération

6 Informations de référence pour le plan d'action antidrogue de l'UE

7 Nouveaux produits et services de l'OEDT

8 Le comité scientifique adopte son programme de travail 2001-2003

Lettre d'information bimestrielle de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies

Une nouvelle drogue synthétique, le PMMA: contrôles proposés

Une nouvelle drogue synthétique, le PMMA (paraméthoxyméthylamphétamine), est en passe de devenir une substance contrôlée au sein de l'UE.

Le Groupe horizontal "Drogues" du Conseil de l'UE, qui s'est réuni le 11 décembre dans le cadre de la Présidence belge, a approuvé à l'unanimité une proposition de décision du Conseil définissant le PMMA comme une nouvelle drogue synthétique devant être soumise à des mesures de contrôle et à des sanctions pénales dans l'ensemble des États membres de l'UE⁽¹⁾. Cette initiative fait suite à une proposition de la Commission européenne du 6 décembre qui recommandait des contrôles sur cette drogue.

La décision du Conseil devrait être officiellement adoptée en début d'année dans le cadre de la Présidence espagnole de l'UE. L'adoption de cette décision se traduirait pour les États membres par la prise des mesures nécessaires, dans le cadre de leur législation nationale, pour soumettre le PMMA à des contrôles conformément à leurs obligations au titre de la convention des Nations unies de 1971 sur les substances psychotropes.

Ces initiatives font suite aux observations récentes sur les risques de cette drogue mentionnés dans le *Report on the risk assessment of PMMA in the framework of the Joint action on new synthetic drugs* formellement adopté le 29 octobre par un comité scientifique élargi de l'OEDT. Ce comité était chargé d'évaluer les risques sanitaires et sociaux du PMMA – notamment lorsqu'il est associé au PMA (paraméthoxyamphétamine) – et les éventuelles conséquences liées à son interdiction. Le PMMA est une amphétamine analogue très proche du PMA, presque exclusivement vendu en association avec le PMA et consommé comme une alternative à l'ecstasy (MDMA). Au sein de l'UE, le "mélange" PMMA-PMA a été mis en cause dans trois décès.

Le rapport d'évaluation des risques conclut que le PMMA devrait être réglementé

Suite à la page 8



L'OEDT réalise sa cinquième évaluation des risques au titre de l'action commune de 1997

L'OEDT signe une déclaration commune avec le SEDRONAR

Le 16 novembre, l'OEDT et le SEDRONAR⁽¹⁾, organisme argentin de coordination de la politique en matière de drogues, ont signé une déclaration commune à Lisbonne marquant le début d'une coopération qui pourrait ouvrir la voie à la création d'un observatoire des drogues en

L'OEDT soutiendra fermement le processus de création de l'observatoire des drogues argentin

Argentine. La signature a eu lieu à l'occasion de la visite officielle du Président d'alors de l'Argentine, Fernando de la Rúa, à l'OEDT, dans le cadre de la visite d'État de l'Argentine au Portugal.

Les parties signataires se déclarent "conjointement convaincues que les informations sur le phénomène de la drogue constituent un instrument essentiel et une condition préalable pour élaborer et mettre en œuvre des politiques dans ce domaine". L'OEDT soutiendra fermement le processus de création de l'observatoire des drogues argentin, conformément à son mandat, par le biais de sessions de travail, de formations et d'autres instruments.

La déclaration a été signée par M. Lorenzo Cortese, secrétaire d'État et directeur du SEDRONAR, et par MM. Marcel Reimen et Georges Estievenart, vice-président et directeur exécutif de l'OEDT, respectivement.

⁽¹⁾ *Secretaría de Programación para la Prevención de la Drogadicción y la Lucha contra el Narcotráfico (SEDRONAR).*

Phénomène de la drogue

Modéliser la demande d'héroïne et les interventions politiques: résultats

Un projet de l'OEDT a été conduit en 2000 pour développer un modèle macroéconomique de la demande d'héroïne et évaluer l'impact des traitements de substitution ⁽¹⁾. Le modèle élaboré simule le parcours d'un héroïnomanie à travers différents "états" ("non-usager", "a essayé", "dépendant sous traitement", etc.). Il repose sur le postulat que les individus passent d'un "état" à un autre en six mois et débute avec une population théorique d'individus âgés de plus de douze ans (tous non-usagers d'héroïne).

Le modèle porte sur une période de 20 ans. La demande totale d'héroïne pour une cohorte donnée a été établie pour cette période. Elle a permis d'aboutir à une estimation moyenne de la demande d'héroïne située entre 5,96 et 20,45 g par personne, selon divers paramètres. Au niveau de la population européenne (> 12 ans), l'estimation de la demande est comprise entre 1 920 000 et 6 595 000 kg (degré de pureté de l'héroïne vendue dans la rue) sur 20 ans.

Différentes mesures ont été introduites dans le modèle à l'année 10 et leur impact sur la demande cumulée d'héroïne a été modélisé. L'impact le plus important a été observé avec la modélisation des fluctuations du prix de l'héroïne sur 20 ans (une augmentation de 50 % du prix pourrait avoir un impact négatif de 72 % sur la demande totale d'héroïne). Par ailleurs, les activités de prévention visant à réduire l'expérimentation de l'héroïne se sont avérées potentiellement efficaces pour réduire la demande (une baisse de 50 % du taux de personnes ayant expérimenté l'héroïne pourrait entraîner un impact quasi identique sur la demande totale). La modélisation de l'impact des traitements de substitution a montré que le fait de faciliter l'accès aux traitements a davantage d'impact sur l'abstinence que la réussite du traitement lui-même.

Après 10 ans, il est possible d'obtenir une coupe transversale de la population répartie en différents "états". Dans le modèle utilisé, cela impliquerait, au niveau de la population (> 12 ans), une demande totale sur une année (entre les années 10 et 11) comprise entre 61 300 et 170 900 kg (degré de pureté de l'héroïne vendue dans la rue). Cette fourchette provient de la prise en compte de différents paramètres notamment le prix de l'héroïne.

Les informations disponibles ont révélé de nombreuses lacunes pour lesquelles des hypothèses ont été émises. Plusieurs paramètres doivent être testés à partir de données européennes plus appropriées et actualisées et les conclusions mentionnées ci-dessus, révisées en conséquence.

Chloé Carpentier

⁽¹⁾ Coordinateurs: C. Carpentier (OEDT), F. Hariga. Modélisateurs: L. Annemans, N. Vanoverbeke et J. Tecco.

Lucas Wiessing

Les maladies infectieuses

Une réunion annuel de l'OEDT rassemblant des experts de l'UE sur la surveillance des infections aux hépatites B et C et au VIH liées à la drogue s'est déroulée à Lisbonne du 29 novembre au 1er décembre. Au cours de cette réunion, des experts nationaux en matière de surveillance du VIH et de l'hépatite ainsi que des experts participant à des recherches ont discuté des données disponibles et de leur amélioration. Même si des améliorations sont encore nécessaires, la plupart des pays sont aujourd'hui en mesure de faire état des tendances sur la prévalence du VIH et des hépatites B et C.

Bien que la situation épidémiologique globale des maladies infectieuses soit stable, on observe des signes d'augmentation du VIH dans certains pays parmi des sous-groupes d'usagers de drogue par voie intraveineuse.

Cette réunion a permis de renforcer les procédures de collaboration et d'échange de données entre l'OEDT, EuroHIV et le *European Network of Drug and HIV/AIDS Services in Prisons*. Les experts participant à des recherches ont accepté de mener une analyse européenne commune portant sur les infections au VIH et à l'hépatite chez les usagers de drogue par voie intraveineuse.

Le Conseil adopte une résolution sur les indicateurs clés de l'OEDT

Le 10 décembre, le Conseil de l'UE a adopté une résolution concernant la mise en œuvre des cinq indicateurs épidémiologiques de l'OEDT. Rappelant le Plan d'action de l'UE en matière de lutte contre la drogue (2000–2004), la résolution invite expressément les États membres à fournir des informations fiables et comparables relatives aux cinq indicateurs épidémiologiques clés sous le format comparable conçu par l'OEDT et adopté par le Conseil.

La résolution invite les États membres à considérer comme une priorité la production, la collecte et la diffusion des informations relatives aux cinq indicateurs et à coordonner les activités

Les États membres sont expressément invités à fournir des données sur les indicateurs clés conformément aux lignes directrices de l'OEDT

à l'échelon national et régional. Elle les incite également à utiliser le réseau Reitox de points focaux nationaux et à mettre à leur disposition les ressources adéquates.

Enfin, le Conseil invite les États membres et la Commission européenne à étudier, en étroite collaboration avec l'OEDT, les meilleurs moyens (principalement financiers) pour soutenir la mise en œuvre des indicateurs dans le cadre du système d'information européen en matière de santé publique et conformément aux lignes directrices de l'OEDT, et à prendre "les initiatives et les dispositions appropriées".

Réponses

Développer des indicateurs en matière de prévention de la toxicomanie dans l'UE

Les coordinateurs nationaux du projet EDDRA et d'autres experts des États membres de l'UE se sont réunis à l'OEDT les 9 et 10 novembre pour débattre des premières étapes visant à développer des indicateurs sur la couverture et l'intensité des politiques de prévention au sein de l'UE.

La plupart des États membres manquent d'informations sur le degré de mise en œuvre des stratégies de prévention car celle-ci est souvent très décentralisée et les mécanismes de contrôle et de compte-rendu sont rarement appliqués aux programmes.

En conséquence, il a été pratiquement impossible de savoir, à ce jour, dans quelle mesure des interventions de prévention structurées et bien établies ont été mises en œuvre au sein de l'UE et si, en pratique, les politiques préventives sont appliquées dans leur intégralité.

Afin de collecter des données de meilleure qualité et plus comparables relatives aux politiques de prévention, un premier ensemble de données a été approuvé lors de cette réunion. Cet ensemble de données concerne les interventions de prévention en milieu scolaire au cours de la première phase. Tous les experts étaient conscients de la nécessité d'améliorer en permanence les données pour obtenir à long terme des indicateurs fiables et comparables sur l'intensité des politiques de prévention.

Dans le but de conceptualiser et d'harmoniser davantage la collecte des données sur la prévention dans les 15 États membres, d'autres réunions techniques seront organisées afin d'étudier les solutions possibles dans ce nouveau domaine.

Ceci est particulièrement pertinent à la lumière de l'évaluation en cours du Plan d'action de l'UE en matière de lutte contre la drogue (2000–2004) en vertu duquel les pays se sont engagés à répondre aux problèmes liés à la toxicomanie de façon coordonnée et mesurable.

Gregor Burkhart

http://www.emcdda.org/responses/methods_tools/eddra.shtml

<http://www.reitox.emcdda.org:8008/eddra>



La plupart des États membres manquent d'informations sur le degré de mise en œuvre des stratégies de prévention

1^{ère} Conférence latine de réduction des risques

La 1^{ère} Conférence latine de réduction des risques s'est tenue à Barcelone du 14 au 16 novembre. Cette conférence a réuni quelque 700 participants venus d'Espagne, de France, d'Italie et du Portugal, et de plusieurs pays d'Amérique latine, dont des professionnels, des ONG, des décideurs politiques, des scientifiques et des membres d'associations de toxicomanes. L'objectif était de promouvoir les programmes de réduction des risques au sein des pays participants.

Les sessions étaient centrées autour de thèmes tels que: les traitements de substitution (méthadone, buprénorphine, héroïne), les échanges de seringues et les maladies infectieuses, les drogues dans les espaces festifs, les programmes de réduction des risques dans les prisons, les surdoses et les salles d'injection. Ces sessions ont montré que même si la réduction a formellement été approuvée à plusieurs niveaux politiques, la mise en place d'interventions concrètes (par ex. échanges de seringues dans les prisons, salles d'injection, etc.) varie encore d'un pays à l'autre.

Gregor Burkhart et Julian Vicente

Analyser EDDRA pour identifier les tendances

Les 53 programmes de prévention en milieu scolaire appliqués dans 14 pays de l'UE, figurant actuellement dans la base de données EDDRA, ont été analysés en 2001 en fonction de leurs objectifs spécifiques, hypothèses de base (modèles théoriques), groupes cibles et indicateurs d'évaluation. Des documents récents sur les modèles de prévention ont permis à l'OEDT d'interpréter et d'adapter la description des objectifs et des modèles dans la base de données pour établir une classification des objectifs et des modèles théoriques.

La majorité des programmes analysés sont fondés sur une association d'objectifs spécifiques, tels que promouvoir l'information et la sensibilisation, développer les aptitudes individuelles et sociales et faire participer la communauté. Les modèles théoriques les plus utilisés sont: le modèle d'aptitude à la vie (*life-skills*), les approches liées aux pairs, les approches liées à la connaissance des drogues et le modèle "écologico-environnemental". Le modèle d'aptitude à la vie est le plus utilisé dans les programmes EDDRA en milieu scolaire (17 programmes) mais n'est appliqué que dans huit pays. Les programmes EDDRA de la moitié seulement des États membres appliquent des modèles – aptitude à la vie et des approches liées aux pairs – considérés aujourd'hui comme les méthodes les plus efficaces dans les publications internationales.

Les facteurs structurels en question ne permettent pas de tirer des conclusions de cette analyse d'EDDRA sur l'état actuel de la prévention dans un État membre donné car le système EDDRA est fondé sur un échantillon plutôt sélectif de programmes de prévention. Néanmoins, cette première analyse du contenu de la base de données aide à comprendre les tendances des programmes de prévention les plus efficaces au sein de l'UE.

Gregor Burkhart

À lire

Drug Abuse and HIV/AIDS: Lessons Learned



Cette brochure est le fruit de la collaboration entre le programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et le programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et vise à diffuser les leçons tirées d'expériences pratiques dans des pays d'Europe centrale et orientale ainsi que dans des pays d'Asie centrale où la consommation de drogues par injection constitue un facteur significatif et en croissance rapide de transmission du VIH/Sida.

Les chapitres consacrés au travail sur le terrain, à l'élaboration de politiques et de stratégies, ainsi qu'au travail en réseau et à la formation illustrent comment réduire les risques liés à la consommation de drogue et, notamment, comment prévenir la transmission de maladies infectieuses. Présentant une analyse et un examen des défis communs relevés et des leçons tirées de 20 projets politiques et pratiques dans 11 pays de la région, cette brochure constitue une source inestimable d'informations.

Auteur: ONUSIDA/PNUCID • **Éditeur scientifique:** Dagmar Hedrich • **Publié par:** Nations unies • **Langues:** anglais/ russe • **Date:** avril 2001 • **ISBN:** 92-1-148144-9 • **Prix:** gratuit • **Téléchargeable à partir de:** <http://www.undcp.org>
Commandes (Europe):
E-mail: unpubh@unog.ch

Les exemplaires en russe peuvent être commandés auprès de: Bureau de la réduction de la demande, PNUCID, Centre international de Vienne, BP 500, A-1400 Vienne, Autriche.

L'OEEDT est responsable de la sélection des ouvrages cités sous cette rubrique et du texte présenté. Toutefois, le contenu des ouvrages et les avis qu'ils expriment relèvent de la responsabilité des auteurs eux-mêmes.

Chronique

Identifier, comprendre et répondre au problème des ATS

L'expression *Amphétamine Type Stimulant* (ATS) a été adoptée pour englober une grande variété de drogues synthétiques dérivées des amphétamines dont les plus communes sont: l'amphétamine, la métamphétamine, l'ecstasy (MDMA), la MDA et le MDEA. Tant à l'échelon international que de l'UE, l'usage de ce type de drogues suscite une préoccupation croissante. Ce problème a poussé le gouvernement belge et le programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) à organiser conjointement une conférence de haut niveau qui s'est tenue à Bruxelles le 19 novembre.

La réunion intitulée *Identifying, understanding and responding to the problem of Amphetamine Type Stimulants: What works?* (Identifier, comprendre et répondre au problème des stimulants de type amphétamines: quelles sont les solutions efficaces?) a été l'occasion de réunir des experts spécialisés dans la demande et l'offre, afin d'étudier les leçons politiques à tirer de l'expérience des ATS au niveau européen et mondial. Les présentations techniques d'experts ont été relayées par des interventions de hauts dirigeants politiques pour mettre en évidence les implications pratiques. L'un des points forts de cet événement est qu'il a permis de débattre à la fois de l'offre et de la production illicites de ATS ainsi que de la réduction de la demande.

Un des messages de cette journée a été que le fait que les ATS puissent être fabriqués de façon relativement aisée à proximité de leurs marchés cibles pose un défi majeur aux stratégies de contrôle de ces drogues. Une approche différente et plus flexible que celle utilisée pour la cocaïne ou l'héroïne est donc nécessaire pour comprendre les modèles de production, de distribution et de consommation de ce type de drogues. Il est clair que cette question est d'une importance majeure en Europe où il existe une forte demande de ATS, notamment parmi les jeunes. Le problème croissant de la consommation de métamphétamine dans les pays du sud-est asiatique suscite également de plus en plus d'inquiétudes.

La principale conclusion de cette réunion a été que le phénomène des ATS nécessite une approche intégrée et souple supposant des efforts en termes de réduction de la demande et de l'offre. Il est toujours important d'apprécier les effets sur la santé à long terme et de disposer de systèmes d'information réactifs pour déceler l'émergence de nouvelles tendances. En outre, une coordination et des échanges d'informations entre le système de santé publique et le système judiciaire sont nécessaires, de même que des réseaux de communication efficaces avec les consommateurs de ATS.

Les programmes de réduction de la demande semblent être plus efficaces lorsqu'ils sont développés à partir d'un dialogue avec les jeunes. Les programmes de réduction de l'offre devraient se concentrer sur le contrôle des précurseurs clés nécessaires à la fabrication clandestine. L'importance de coordonner les mesures de répression relatives aux ATS et le rôle des informations sur la médecine légale ont également été soulignés. Globalement, le message clair transmis par cette réunion a été que les ATS risquent de représenter une partie importante du problème de la drogue de la prochaine décennie. La réunion a illustré combien nous avons déjà appris sur la manière d'aborder le problème et combien nous avons à gagner à partager nos expériences.

Sumru Noyan, Directrice faisant fonction,
Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)

Le phénomène
des ATS
nécessite
une approche
intégrée
et souple
supposant
des efforts
en termes
de réduction
de la demande
et de l'offre

Élargissement L'OEDT s'apprête à lancer un programme de formation Reitox

L'OEDT est en train de mettre en place un programme de formation, le *Reitox Academy Training Programme* ouvert à l'ensemble des points focaux Reitox de l'UE et des pays candidats. L'objectif de ce programme est de stimuler "l'esprit de réseau" des membres et d'offrir un aperçu particulièrement intéressant du travail au niveau de l'UE dans le domaine de la drogue.

Les nouveaux partenaires Reitox dans les pays candidats bénéficieront en particulier de ce programme. Alors que la plupart de ces pays disposent de leur propre expérience spécialisée, ils sont assez novices en matière de travail au niveau de l'UE et avec les indicateurs et les données clés de l'OEDT. Ils bénéficieront également d'une formation sur la constitution d'équipes, le travail en réseau, l'analyse et l'établissement de rapports axés sur les clients afin de les aider à consolider leur point focal et se préparer aux activités générales Reitox. Entre temps, certains points focaux déjà établis au sein de l'UE mais connaissant de fréquents changements de personnel devraient être intéressés par cette opportunité de formation.

Le programme sera constitué de modules sur des thèmes spécifiques et adapté en fonction des besoins des différents publics.

Alexis Goosdeel

L'objectif du nouveau programme de formation Reitox est de stimuler "l'esprit de réseau"

L'accord repose sur les relations déjà étroites entre les deux organisations dans le cadre de la mise en œuvre de l'action commune de 1997 sur les nouvelles drogues synthétiques. Plus récemment, un nouveau pas a été franchi en matière de collecte des données sur les saisies de drogue et de préparation d'un outil méthodologique destiné à évaluer le Plan d'action de l'UE en matière de lutte contre la drogue (2000–2004). L'accord de coopération est entré en vigueur le 20 novembre.

Partenaires L'OEDT et Europol signent un accord de coopération

Le 19 novembre, l'OEDT et l'Office européen de police (Europol) ont signé un accord de coopération à l'occasion d'une réunion importante sur les stimulants de type amphétamines qui s'est tenue à Bruxelles sous les auspices de la Présidence belge de l'UE et du programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) (voir p. 4).

Le but de cet accord est de renforcer la coopération entre les deux agences, fondée notamment sur l'échange d'informations stratégiques et techniques. Il permettra d'améliorer la collaboration dans des domaines tels que: la collecte et l'analyse des données, la diffusion des informations, l'échange d'expertise technique et l'utilisation optimale des ressources. Cet accord pourrait également ouvrir la voie à des projets conjoints. Le document spécifie que: "la coopération entre les deux organisations se limitera aux affaires relatives à la drogue et aux activités de blanchiment d'argent qui y sont liées, à la lutte contre le détournement des précurseurs chimiques, conformément à leurs mandats respectifs ...". Les deux parties devront veiller à ce que les informations reçues en vertu de cet accord soient traitées conformément à leurs normes de confidentialité et de sécurité.

L'accord repose sur les relations déjà étroites entre les deux organisations dans le cadre de la mise en œuvre de l'action commune de 1997 sur les nouvelles drogues synthétiques. Plus récemment, un nouveau pas a été franchi en matière de collecte des données sur les saisies de drogue et de préparation d'un outil méthodologique destiné à évaluer le Plan d'action de l'UE en matière de lutte contre la drogue (2000–2004). L'accord de coopération est entré en vigueur le 20 novembre.

Drugs-Lex

Dépénalisation au Portugal: la nouvelle loi en vigueur

Vendredi après-midi, 18h00. Une patrouille de police arrête "X" dans un quartier de Lisbonne. Il est en possession de 3 grammes de haschich qu'il déclare destinés à sa consommation personnelle. Son identité et sa déposition sont enregistrées, la drogue est confisquée et il est appelé à comparaître le lundi matin devant la nouvelle "Commission pour la dissuasion de l'abus de drogue" (1).

Une fois devant la commission, "X" est interrogé par une équipe constituée d'un psychologue et d'un travailleur social qui évaluent sa situation personnelle. Une audition formelle a ensuite lieu devant

trois membres de la commission au cours de laquelle "X" est informé de ses droits et de la procédure en cours. Le président lui demande alors de confirmer les faits contenus dans le rapport de police, la substance détenue et comment et pourquoi il s'est procuré et détenait cette drogue. "X" déclare consommer de la marijuana occasionnellement les week-ends. On l'informe qu'une décision sur son cas sera rendue dans deux semaines. Finalement, la sanction prévue (entre autres, une amende) est provisoirement suspendue et il est soumis à une période probatoire de quatre mois. Aucun casier judiciaire n'est constitué.

Dans le cas de consommation régulière ou de toxicomanie avérée, la décision aurait été différente. Les poursuites auraient été levées mais la personne aurait été orientée vers un programme de traitement.

Au cours des mois suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au Portugal, la commission basée à Lisbonne a tenu 217 auditions. Environ 65 % des cas se sont soldés par un simple avertissement et une période probatoire, tandis que 30 % des personnes entendues ont été orientées vers un traitement.

Danilo Ballotta

(1) Voir <http://eldd.emcdda.org> et <http://www.ipdt.pt>

Reitox Évaluation des rapports nationaux Reitox

Les rapports nationaux Reitox 2000, qui ont fourni des données essentielles pour le *Rapport annuel 2001* de l'OEDT, peuvent être téléchargés à partir de l'adresse suivante: <http://www.emcdda.org/infopoint/publications>

Ces rapports ont été évalués individuellement par l'OEDT en 2001 conformément aux orientations définies par l'Observatoire et les points focaux nationaux et en fonction de cinq critères d'évaluation: validité, fiabilité, finesse, efficacité et utilité.

D'une manière générale, ces rapports étaient "assez satisfaisants" et de meilleure qualité que l'année précédente. On a en particulier noté une amélioration des informations épidémiologiques, grâce à une meilleure application des lignes directrices, ce qui a conduit à une meilleure fiabilité. Des exemples pertinents d'interventions en matière de réduction de la demande ont également été fournis.

La qualité des informations est néanmoins encore variable. Un exemple de bonne pratique⁽¹⁾ a été recueilli dans chaque pays permettant ainsi aux points focaux de prendre connaissance d'une solution spécifique adoptée par un autre pays et d'améliorer l'échange d'informations.

Linda Montanari

⁽¹⁾ **Belgique:** "cocaïne"; **Danemark:** interventions de prévention; **Allemagne:** situation et réponses des groupes d'usagers; **Grèce:** bonnes pratiques en matière de réduction de la demande; **Espagne:** politique et stratégie nationales en matière de drogues; **France:** résultats de recherches/recherche sur les coûts sociaux; **Irlande:** différences selon les sexes; **Italie:** disparités géographiques entre les régions; **Luxembourg:** raisons sociales de l'utilisation des drogues; **Pays-Bas:** données épidémiologiques; **Autriche:** activités de réinsertion; **Portugal:** cadre budgétaire et financier; **Finlande:** moyens d'administration et de contrôle de la drogue; **Suède:** adresses internet et références de sites web; **Royaume-Uni:** procédures d'assurance qualité.

En lumière Point focal national du Luxembourg Centre de recherche public – santé

En 2001, le point focal Reitox du Luxembourg a publié sa première étude multi-méthodes et comparative sur la prévalence nationale de la consommation problématique de drogues illicites à hauts risques. Un des principaux objectifs de l'étude était la constitution d'une batterie de méthodes d'estimation en adéquation avec le contexte national, à même d'assurer le suivi futur des paramètres de prévalence nationale et applicable de façon routinière.

Le plan de recherche reposait sur le cadre méthodologique du dispositif national de suivi épidémiologique (RELIS – Réseau Luxembourgeois d'Information sur les Stupéfiants et les Toxicomanies), qui fournit des données hautement représentatives à partir de sources issues des champs de la réduction de la demande et de l'offre. L'étude porte sur les années 1999 et 2000 en comparaison aux premières données de prévalence nationale datant de 1997. Les méthodes d'estimation suivantes ont été appliquées: recherche de cas, saisies avec recoupement (capture-recapture), modèle tronqué de Poisson et différentes méthodes de démultiplication.

Une prévalence moyenne de 2.450 usagers problématiques et le taux de prévalence associé (9,58/1000 groupe d'âge 15-54) témoignent d'une croissance ralentie de la prévalence au cours des quatre dernières années. Les résultats ont été validés sur base d'une série d'indicateurs indirects. La procédure adoptée a ainsi permis une systématisation des calculs d'estimation de prévalence nationale tout en limitant les ressources à mobiliser.

Veillez contacter: Alain Origer, Direction de la Santé, Allée Marconi, Villa Louvigny, L-2120 Luxembourg. Tél: ++ 352 47 85 25. Fax: ++ 352 46 79 65.

Informations de référence pour le plan d'action de l'UE

Le 23 octobre, le groupe horizontal "Drogues" du Conseil a reçu favorablement le "Rapport sur l'identification des critères visant à évaluer la stratégie antidrogue de l'UE (2000–2004)" élaboré par l'OEDT et Europol⁽¹⁾. Ce rapport représente une avancée majeure vers un cadre d'évaluation du plan d'action de l'UE en matière de lutte contre la drogue.

Produit avec le soutien et l'expertise des partenaires nationaux des deux organismes ce rapport offre une analyse de chacun des six objectifs du plan d'action de l'UE et met en évidence les possibilités et les contraintes en matière d'observation et d'évaluation. Le rapport offre, pour chacun des objectifs, des paramètres de surveillance conçus pour mettre en relief la situation antérieure à la stratégie 2000–2004 dans chacun des domaines couverts par les objectifs (1999) et à la fin du plan (2004). Il identifie également les instruments à partir desquels seront compilées les informations au niveau de l'UE, à savoir en premier lieu le *Rapport annuel 2000* de l'OEDT, le *Rapport 1999 sur la situation du crime organisé* produit par Europol et le *Rapport 1999–2000 sur la situation dans l'Union européenne de la production de la drogue et du trafic de drogues*.

Les six objectifs du plan d'action reflètent les priorités politiques au sein de l'UE et ont été définis indépendamment des outils d'observation et d'évaluation disponibles, ce qui a limité la capacité à assurer une couverture complète de chaque objectif à partir des données sur l'année 1999. Cependant, loin de réduire la valeur de l'exercice, ce biais constitue une étape importante en matière de développement des outils d'observation tant à l'échelon national qu'à celui européen. La prochaine étape sera la production du premier cliché (*snapshot* 1999). Il sera disponible dès mi-2002. Ce rapport offrira une base d'informations qui permettra ultérieurement aux décideurs politiques d'évaluer les progrès réalisés pour atteindre les six objectifs du plan d'action de l'UE. Ils vont pouvoir la comparer à une seconde cliché lorsqu'ils procéderont à l'évaluation du plan d'action en 2004.

Philippe Roux

⁽¹⁾ CORDROGUE 65, voir http://www.emcdda.org/policy_law/eu/eu_actionplan.shtml

Produits et services



Publications *Objectif drogues*

Objectif drogues est le titre d'une nouvelle série, lancée en janvier 2002, de brefs dossiers stratégiques publiés par l'OEDT. Ces dossiers seront publiés six fois par an dans les onze langues officielles de l'UE ainsi qu'en norvégien. Le premier numéro concerne "Le rôle clé de la substitution dans le traitement de la toxicomanie" et présente les questions clés, les principaux thèmes en jeu et des considérations politiques.

Les décideurs politiques souhaitant recevoir la version imprimée sont invités à en faire la demande (langue et quantité) par courrier électronique (info@emcdda.org). Les dossiers peuvent être téléchargés à partir du site web de l'OEDT (<http://www.emcdda.org>). Pour être informé des nouvelles publications, veuillez vous inscrire à l'adresse: <http://www.emcdda.org/infopoint/register.cfm>

À paraître

- *Report on the risk assessment of GHB in the framework of the joint action on new synthetic drugs.* Disponible en anglais.
- *Report on the risk assessment of ketamine in the framework of the joint action on new synthetic drugs.* Disponible en anglais.

Pour toute information complémentaire sur l'ensemble des publications de l'OEDT et sur les modalités de commande, consulter le site web de l'OEDT: <http://www.emcdda.org/infopoint/publications.shtml>

L'OEDT participe au salon *Online Information 2001*

L'OEDT a fait la promotion de ses sites web à l'occasion du salon international *Online Information 2001* organisé à Londres du 4 au 6 décembre (<http://www.online-information.co.uk>). L'Observatoire était présent sur le stand de l'UE, qu'il partageait avec d'autres organisations parmi lesquelles Eurostat et l'Office des publications officielles des communautés européennes.

L'OEDT a présenté ses pages web et ses produits électroniques à des professionnels de l'information et au grand public. Suite à une récente restructuration, le site central de l'OEDT (<http://www.emcdda.org>) est à présent mieux organisé pour permettre d'accéder à toutes les informations de l'OEDT en ligne. Parmi les points forts, à noter le nouveau site web exclusivement consacré au *Rapport annuel 2001* (<http://annualreport.emcdda.org>).

La base de données ELDD a été ajoutée aux "favoris"

Depuis son lancement en 2001 à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus de drogues et le trafic de drogues illicites (26 juin), la base de données juridique de l'UE (<http://eldd.emcdda.org>) est en train d'être reconnue comme une source d'information faisant autorité en matière de législation sur les drogues dans les États membres de l'UE et en Norvège.

Au cours des cinq mois qui ont suivi son lancement, le nombre de visiteurs est passé de 2 000 à près de 4 000 par mois, avec un temps de visite moyen qui est passé de 9 à 15 minutes. Plus de 18 000 pages ont été consultées en novembre. Les pages les plus visitées sont les profils nationaux. Dans les rangs des inscriptions pour recevoir les actualités et les mises à jour figurent des utilisateurs de l'Europe orientale, d'Amérique du Nord et d'Asie, ainsi que des agents de différentes agences internationales de contrôle des drogues. L'ELDD fera l'objet d'une promotion significative dès le début 2002 afin d'en accroître la connaissance parmi les publics visés.

Brendan Hughes

Ressources Des produits utiles dans la campagne contre la drogue

Conférence: *Maintenance therapy*

La 5^e conférence de la *European Opiate Addiction Treatment Association* se tiendra à Oslo du 14 au 16 mai 2002. Elle sera centrée autour du thème *Maintenance therapy: Evidence-based practice and integrated treatment approaches*.

Contact: Egil Haga (secrétariat de la conférence), Kirkeveien 166, N-0407 Oslo.
Tél: ++ 47 23 01 60 50. Fax: ++ 47 23 01 60 51.
E-mail: egil.haga@psykiatri.uio.no
<http://www.med.uio.no/ipsy/skr/conf.htm>

Conférence: *Club health 2002*

La 2^e Conférence internationale *Nightlife Substance Abuse and Related Health Issues* se tiendra du 24 au 27 mars 2002 à Rimini. Intitulée *Club health 2002*, elle est organisée par la Regione Emilia-Romagna (Italie) en association avec l'université John Moore de Liverpool (Royaume-Uni).

Contact: Regione Emilia-Romagna, Ufficio Tossicodipendenze, Viale Aldo Moro 38, 40127 Bologne.
Tél. ++ 39 051 44 44 71. Fax: ++ 39 051 44 45 13.
E-mail: clubhealth@libero.it

Conférence: *Telematics and prevention*

Le réseau finlandais *Prevnet* tiendra sa première conférence annuelle *Telematics and prevention* à Athènes du 13 au 17 mars en coopération avec le point focal grec Reitox. La conférence portera sur les domaines de base en matière de télématique et étudiera plus en profondeur les questions relatives à la complexité d'utilisation des méthodes basées sur l'internet et autres outils télématiques dans l'élaboration de programmes de prévention en matière de drogue.

Contact: Tracey Powers-Erkilä, c/o A-Clinic Foundation, Fredrikinkatu 20 B 18, FIN-00120 Helsinki. Fax: ++ 358 9 175 276.
<http://www.prevnet.net>

Les organisations souhaitant faire connaître leurs lettres d'information, magazines, sites web, CD-ROM ou toute autre ressource sont invitées à contacter: Kathryn.Robertson@emcdda.org



Calendrier 2002

Réunions de l'OEDT

- 10–11 janvier:** Réunion d'experts sur la criminalité liée à la drogue: concepts, définitions et indicateurs potentiels, Lisbonne.
- 16–18 janvier:** Réunion du conseil d'administration de l'OEDT, Lisbonne.
- 22–28 janvier:** Réunions bilatérales et en groupes du réseau Reitox dans les pays scandinaves (DK, FIN, NO, S).
- 24–25 janvier:** Réunion d'experts sur le cadre conceptuel pour comprendre et prévoir les changements de modèles de consommation de la drogue au sein de l'UE, Lisbonne.
- 11–13 février:** 1^{ère} session du *Reitox Academy Training Programme* consacrée aux outils techniques de l'OEDT, aux stratégies de réseaux et au développement de plans d'action nationaux, coopération OEDT-PECO dans le cadre du projet Phare, Athènes.
- 20–22 février:** 23^e réunion du réseau Reitox, Lisbonne.

Réunions externes

- 7–8 février:** 6^e conférence internationale *Mainliners* sur l'hépatite C intitulée: *Human rights/Human wrongs: responding to the global challenge*, Lisbonne.
- 21 février:** *Crack and heroin – challenging the status quo*, conférence internationale sur les derniers développements en matière de traitement de la toxicomanie, Londres.
- 3–7 mars:** 13^e conférence internationale sur la réduction des risques liés à la drogue et 2^e congrès international sur la réduction des risques liés à la consommation de drogue par les femmes, Ljubljana.

Réunions de l'UE

- 10 janvier:** Réunion du Groupe horizontal "Drogues", Bruxelles.
- 7 février:** Réunion du Groupe horizontal "Drogues", Bruxelles.

Organes statutaires

Le comité scientifique adopte son programme de travail (2001–2003)

Le comité scientifique de l'OEDT a tenu sa 16^e réunion à Lisbonne les 22 et 23 novembre où il s'est formellement prononcé sur le (projet de) programme de travail 2002 de l'Observatoire. Il a également examiné et adopté son propre programme de travail 2001–2003.

Un représentant de la direction générale de la recherche de la Commission européenne a participé à la réunion et a présenté le prochain programme cadre pluriannuel de l'UE (2002–2006) concernant les domaines de la recherche, des activités de développement technologique et de démonstration. Le Comité a été invité à proposer un certain nombre de priorités en matière de recherche sur la drogue dans le cadre de ce nouveau programme de l'UE, conformément au programme de travail 2001–2003 de l'OEDT.

Parmi les autres points examinés au cours de la réunion: les lignes directrices relatives aux cinq indicateurs épidémiologiques clés de l'Observatoire; la disponibilité des services de traitement au sein de l'UE; et un rapport conjoint de l'OEDT et d'Europol sur l'identification de critères visant à évaluer la stratégie 2000–2004 en matière de lutte contre la drogue de l'UE (voir p 6). La prochaine réunion du comité scientifique aura lieu les 4 et 5 avril 2002.

Lena Westberg

Une nouvelle drogue synthétique, le PMMA: contrôles proposés

Suite de la page 1

principalement en raison des risques élevés de surdose, notamment lorsqu'il est associé au PMA sous forme de pilules semblables à celles d'ecstasy. En effet, les pilules de PMMA, même associé au PMA, n'ayant pas les mêmes effets que celles de MDMA, les usagers qui la prennent pour de l'ecstasy ressentent peu, voire pas du tout d'effets, ce qui peut les conduire à une consommation plus élevée et par conséquent à une surdose. Le rapport souligne également les dangers liés à la consommation de cette drogue en association avec l'alcool, la MDMA, les amphétamines et l'éphédrine, et ne lui confère aucune vertu thérapeutique.

Ce cas constitue la cinquième évaluation des risques menée dans le cadre de l'action commune. Une drogue synthétique (4-MTA/*flatliners*) a été soumise à des mesures de contrôle (article 5) le 13 septembre 1999. Les autres cas d'évaluation des risques ont portés sur: MBDB, GHB et kétamine.

Lena Westberg

(¹) Le PMMA est actuellement réglementé par la loi dans 4 Etats membres: Allemagne, Irlande, Suède et Royaume Uni. Voir *Drugnet Europe* N^{os} 30 et 32.



est publié par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), Lisbonne. L'OEDT est une agence indépendante de

l'Union européenne créée en 1993 pour fournir à la Communauté et aux Etats membres "des informations objectives, fiables et comparables" sur le phénomène des drogues et des toxicomanies. *Drugnet Europe* est publié six fois par an en allemand, anglais, espagnol, français et portugais. Langue originale: anglais. Tous les articles peuvent être reproduits sous réserve de mentionner la source. Pour les abonnements gratuits, veuillez spécifier vos besoins à l'adresse électronique suivante: info@emcdda.org